

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DES 12 COMMUNES DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERROIR DE GRISOLLES ET VILLEBRUMER (ex-CCTGV).

En exécution de l'arrêté n°2021-16 du 27/10/2021, Madame la Présidente de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (CCGSTG) informe qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des 12 communes de l'ex CCTGV (PLUi 12) sera ouverte pour une durée de 43 jours, consécutifs :

du mercredi 1^{er} décembre 2021 à 9 h00 au mercredi 12 janvier 2022 à 17 h00 inclus.

Cette enquête, ouverte sur les communes concernées de Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide-St-Pierre, Nohic, Orgueil, Pompignan, Varennes et Villebrumier, concerne l'élaboration du PLUi 12 qui vise à remplacer les documents ou les règles d'urbanisme applicables de ces 12 communes.

Les caractéristiques principales du projet - Le projet de PLUi 12 traduit, dans le respect du code de l'urbanisme et des documents de planification supérieurs, la volonté de :

- Définir les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces
- Fixer comme objectifs principaux :
 - Une croissance maîtrisée de la population de 1,75% par an en moyenne, différenciée selon chaque groupe de l'armature territoriale.
 - Une population de 26 800 habitants à l'horizon 2032, soit environ 4 300 habitants supplémentaires.
 - La réalisation de l'ordre de 1 800 nouveaux logements et d'une centaine de remises sur le marché de logements vacants ou résultant de changements de destination.
 - Une consommation d'espace n'excédant pas en moyenne 850 m² par nouveau logement.
 - Des implantations économiques privilégiées dans les espaces déjà urbanisés, notamment en renforcement des centres-bourgs.
 - L'accueil d'une quinzaine d'entreprises par an, en zones d'activités dédiées (hors GSL) sur des surfaces de 1 200 m² en moyenne par entreprise.
 - Le renforcement, voire le développement, d'équipements publics (groupes scolaires, équipements sportifs, ouvrages hydrauliques, aires de co-voiturage, extension de cimetières, etc).

Afin de conduire cette enquête le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête composée de Christian LASSERRE, en qualité de Président, et de Christian BUZET et Francis DEGUISNE, en qualité de membres titulaires.

Le dossier du projet de PLUi12 est consultable pendant la durée de l'enquête publique :

- en version informatique sur le site Internet de la CCGSTG (www.grandsud82.fr) ;
- en version papier au siège de la CCGSTG, 120 avenue Jean Jaurès, 82370-LABASTIDE-SAINT-PIERRE et dans les mairies concernées ;
- sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de la CCGSTG (cf. adresse ci-dessus) (05.63.30.03.31) ;
aux jours et heures habituelles d'ouverture au public ; des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu en communes comme au siège de la CCGSTG en raison des jours fériés et des fêtes de fin d'année prévus pendant la période de l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la CCGSTG, dès la publication du présent avis.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible via le site internet de la CCGSTG (www.grandsud82.fr) ou via l'adresse mail dédiée suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1948>
- Sur les registres d'enquête, papiers établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à la disposition au siège de la CCGSTG et dans les mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ; des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu en commune ou au siège de la CCGSTG en raison des jours fériés et des fêtes de fin d'année prévus pendant la période de l'enquête publique ;
- Par voie postale en adressant un courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête PLUi 12, au siège de l'enquête : Communauté de Communes Grand Sud Tarn & Garonne, 120 avenue Jean Jaurès, 82370-LABASTIDE-SAINT-PIERRE ;
- Par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-1948@registre-dematerialise.fr

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions du public seront collectées régulièrement dans les 12 communes afin d'être consultables au siège de l'enquête publique, ainsi que sur le registre dématérialisé, durant toute la durée de celle-ci. Elles seront donc consultables par tous.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, lors des permanences suivantes :

- A la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (120 avenue Jean Jaurès, 82370 Labastide-St-Pierre) les jeudi 2 décembre 2021, de 17h00 à 19h00 et jeudi 30 décembre 2021, de 9h00 à 12h00
- A la Mairie de Bessens (Place de la Fraternité 82170 Bessens) le vendredi 10 décembre 2021, de 14h00 à 17h00
- A la Mairie de Grisolles (4 Avenue de la République 82170 Grisolles) les lundi 20 décembre 2021, de 14h00 à 17h00 et samedi 8 janvier 2022, de 9h00 à 12h00
- A la Mairie d'Orgueil (281 rue Grand Rue 82370 Orgueil) les mercredi 15 décembre 2021, de 9h00 à 12h00 et mardi 11 janvier 2022, de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public seront reçues par la commission d'enquête dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

La commission d'enquête tiendra également une permanence en visioconférence, le jeudi 6 janvier 2022 de 14h à 17h.

Pour participer à la visioconférence, le public devra prendre rendez-vous par voie dématérialisée à l'adresse https://doodle.com/poll/kdi2xq6ghz57rhit?utm_source=poll&utm_medium=link au moins 48 heures à l'avance. Les entretiens auront une durée maximum de 15 minutes. Le lien de connexion sera communiqué aux personnes ayant obtenu un RDV ET ayant communiqué leur adresse e-mail à cet effet.

Le projet de PLUi 12 a fait l'objet d'une évaluation environnementale soumise à l'avis de l'autorité environnementale. L'évaluation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale figurent dans le dossier soumis à enquête publique.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête qui disposera d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, pour rendre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée à Madame la Préfète du Tarn-et-Garonne et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse. Une copie sera déposée au siège de la CCGSTG, dans les mairies concernées et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la CCGSTG (www.grandsud82.fr).

À l'issue de l'instruction :

- Le conseil communautaire pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi 12,
- Le conseil communautaire approuvera par délibération le PLUi 12.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme au siège de la CCGSTG.

La Présidente